



Le Trail des 3 Pucelles

Règlement de la 2^{ème} édition du 28 avril 2019

1. Présentation de l'épreuve

Le trail des 3 Pucelles, qui se déroulera le 28 avril 2019, est un événement participatif de course à pied en montagne composé de 2 épreuves :

- Le parcours des 3 Pucelles

- o Départ/Arrivée : Seyssins – Parc François Mitterrand
- o Point culminant : St-Nizier-du-Moucherotte (tremplin saut à ski)
- o Course individuelle ou DUO
- o 23.5 km
- o 1100m de dénivelé positif
- o Heure de départ : 9h00

- Le parcours de La tour sans venin

- o Départ/Arrivée : Seyssins – Parc François Mitterrand
- o Point culminant : La tour sans venin
- o Course individuelle ou DUO
- o 13.8 km
- o 580m de dénivelé positif
- o Heure de départ : 9h30

Il s'agit d'une épreuve officielle de course à pied, organisée sous l'égide de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA), et qui se déroule en conformité avec la réglementation 2018 des courses hors stade.

La course est organisée par l'association « Trail des 3 Pucelles », régie par la loi 1901, et avec le soutien des communes traversées. Elle fait partie du Challenge Portes du Vercors.

Nous utilisons ©Openrunner pour le mesurage des distances et dénivelés des épreuves, outil qui comporte son incertitude de mesure. D'où les différences que vous pourrez avoir le jour de l'épreuve avec la mesure de vos montres GPS.

Les profils sont disponibles sur le site : www.letraildes3pucelles.com

Evoluant dans des espaces naturels, nous pouvons être amenés à modifier nos parcours pour diverses raisons, ce qui peut modifier légèrement la distance et/ou le dénivelé des parcours.

Ces distances et dénivelés sont donc donnés à titre indicatifs.

Une course enfants sera organisée dans le parc François Mitterrand de Seyssins le jour de la course. Les inscriptions gratuites auront lieu sur place de 9h30 à 11h15. Seuls les enfants nés entre 2008 et 2012 pourront s'inscrire avec une autorisation parentale. 2 formats :

- Enfants nés entre 2010 et 2012 : 1 boucle de 500m dans le Parc – Départ 11h30
- Enfants nés entre 2008 et 2009 (poussins) : 2 boucles de 500m dans le Parc –

Départ 11h45

Ces 2 courses ne donneront pas lieu à un classement.

Les parents ne seront pas autorisés à courir auprès des enfants.

2. Conditions de participation à l'épreuve

Les épreuves sont ouvertes à tous, licencié(e)s et non licencié(e)s.

- pour le parcours de 23km, à partir de la catégorie junior (2000/2001) et plus.
- pour le parcours de 14km, à partir de la catégorie cadet (2002/2003) et plus.

3. Pièces justificatives

Au regard de l'article L.231-3 du code du sports, tous les concurrents devront présenter :

- Soit leur licence FFA en cours de validité à la date de la manifestation.
- Soit la licence FFPM (Pentathlon Moderne), et FFCO (Course d'Orientation) en cours de validité à la date de la manifestation.
- Soit un certificat médical nominatif de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve. Ce document sera conservé par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident.

Un justificatif d'identité sera demandé à tous les inscrits lors du retrait des dossards.

Les concurrents qui n'auront pas un certificat médical valable le jour de l'épreuve ou une licence sportive valable pour la course à pied en compétition, ne pourront prendre part à la course et ne pourront prétendre à un quelconque remboursement.

4. Tarifs des inscriptions

L'inscription peut de faire de 2 manières :

- **Soit sur internet** jusqu'au Jeudi 25 Avril minuit depuis le site internet, onglet « Inscription », ou sur www.chronospheres.fr
- **Soit le jour de la course** jusqu'à 8h30 (sous réserves des places disponibles et de la validité du certificat médical)

La liste des inscrits sera publiée sur le site internet de la course www.letraildes3pucelles.com

Tarifs pour le parcours 23km :

- 23 euros pour une inscription préalable sur internet avant le 28 février 2019
- 25 euros pour une inscription préalable sur internet entre le 01 mars 2019 et le 25 avril 2019
- 30 euros le weekend de la course dans la limite des places disponibles

Tarifs pour le parcours 14km :

- 17 euros pour une inscription préalable sur internet avant le 28 février 2019
- 20 euros pour une inscription préalable sur internet entre le 01 mars 2019 et le 25 avril 2019
- 25 euros le weekend de la course dans la limite des places disponibles

Votre inscription aux épreuves comprend :

- Le dossard et la participation à l'épreuve
- Les frais d'inscription
- Le cadeau souvenir
- Une collation de fin de course (plat chaud)
- Le chronométrage officiel par puce électronique
- Les ravitaillements
- La sécurité et les secours
- Un don de 1 euro à une œuvre caritative

5. Remboursement, désistement, annulation

L'organisation remboursera l'intégralité du montant de l'inscription si la course devait être annulée de son fait (arrêté préfectoral non obtenu, refus d'autorisation de passage...).

Les concurrents ne seront pas remboursés si l'annulation de l'épreuve est motivée par une cause extérieure exceptionnelle et non prévisible (alerte météo, foudre...).

Aucun remboursement ne sera possible en cas d'annulation du fait du participant.

6. Retrait des dossards

Les dossards sont à retirer aux horaires et lieux suivants :

- Le samedi 27 après-midi de 15h à 18h (dans le gymnase – Rue Joseph Moutin - Seyssins).

- Le dimanche 28 avril 2019 de 7h30 à 8h30 au même endroit.

La présentation d'un justificatif d'identité, de la licence ou du certificat médical valable sera obligatoire pour obtenir son dossard.

7. Dossard et numéro de dossard

Le dossard doit être entièrement visible, non plié, porté devant, et correctement attaché par des épingles. Ces dernières ne sont pas fournies par l'organisation.

Votre numéro de dossard sera consultable sur place grâce au tableau prévu à cet effet. Toute affectation du dossard est ferme et définitive. Aucun dossard ne sera envoyé par la poste.

Tout engagement est personnel, ferme, et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière pendant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

8. Matériels

Le Trail des 3 Pucelles se déroule sur un terrain montagnard et en semi-autonomie. Chaque coureur devra se munir d'une réserve d'eau, de vivres de course, d'un coupe-vent, au cas où la météo soit mauvaise, et de son téléphone portable.

Les bâtons télescopiques seront tolérés mais devront impérativement être repliés lors du départ.

9. Ravitaillements

Les 2 parcours disposent de ravitaillements :

- 23 km : 3 ravitaillements au km 7, 12 et 17
- 13 km : 1 ravitaillement au km 7

Les 2 parcours disposent en plus d'un ravitaillement à l'arrivée.

10. Chronométrage

Les 2 parcours sont chronométrés par une puce électronique qui s'initialisera automatiquement au passage sur la ligne de départ.

11. Barrières horaires

Une barrière horaire est instaurée sur le parcours 23km au passage du tremplin. Elle est calculée sur la base d'une allure de 5 km/h.

Passage au niveau du tremplin de St-Nizier-du-Moucherotte avant 11h00.

Les coureurs arrivant après cette barrière horaire seront arrêtés et les dossards seront retirés. Les coureurs qui prendront l'initiative de terminer le parcours le feront sous leur propre responsabilité, l'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de problème.

12. Contrôles et abandons

Des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de bonnes conditions de régularité de course. Un contrôle au niveau des points culminants (à la tour sans venin pour le 14km et au niveau du tremplin pour le 23km) sera effectué. Un contrôle inopiné peut être fait sur l'ensemble des parcours.

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de ravitaillement ou de contrôle le plus proche, et lui remettre le dossard et la puce.

13. Classement et récompenses

Un classement sera établi à l'issue des épreuves. Seront récompensés, pour chaque course en solo, les premiers de chaque catégorie (masters, seniors, espoirs, juniors), hommes et femmes, et les 3 premiers du classement scratch, sans cumul. Concernant les courses en duos, seront récompensés les premiers duo hommes, femmes, et mixtes, ainsi que les 3 premiers au classement scratch, sans cumul. Les résultats seront affichés sur le site internet de la course et sur place dès que techniquement possible. Une remise des récompenses sera effectuée après la course à 12h00 pour le 14km, et à 12h30 pour le 23km. Toutes les récompenses seront remises seulement à ce moment-là. Aucun lot ne pourra être retiré avant le podium, ni les jours suivants. Les récompenses non attribuées du fait d'une absence seront distribuées sur tirage au sort,

14. Sécurité

La responsabilité médicale sera assurée par des médecins et une équipe de secouristes. Ceux-ci ont toute autorité pour décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales. Tout coureur mis hors course décidant de continuer l'épreuve le fera sous son entière responsabilité et l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'accident.

15. Modifications, neutralisations, annulations

En cas de force majeure, catastrophe naturelle, ou de toute autre nature, mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve, de modifier le parcours, ou d'interrompre l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

16. Respect de l'environnement

L'événement se déroule dans un environnement préservé. Il est donc demandé aux participants de respecter la nature en jetant leurs déchets au départ, aux points de ravitaillement, ou à l'arrivée dans les poubelles mises à leur disposition.

17. Assurance

L'organisateur est couvert par une assurance à responsabilité civile. Les licenciés bénéficieront de garantie accordée par leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé, ou à une préparation insuffisante. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

18. Droit à l'image

Les participants autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayants droit, tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

19. Acceptation du règlement

La participation au Trail des 3 Pucelles implique l'acceptation par chaque concurrent de ce règlement.